



## Position de la FETBB

# Proposition de Green Deal européen et actions nécessaires pour les industries de la construction, du bois, de l'ameublement, de la sylviculture et des matériaux de construction.

*La FETBB représente 2.000.000 de travailleurs dans les industries de la construction, du bois, de l'ameublement, de la sylviculture et des matériaux de construction. Ces industries joueront un rôle clé dans la transition que propose le Green Deal européen.*

*La FETBB soutient pleinement les objectifs définis dans le Green Deal européen et se réjouit des ambitions européennes consistant à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Il convient toutefois de garder à l'esprit que si la création d'une Europe « plus verte » crée de nombreuses opportunités pour nos secteurs, elle ne va pas non plus sans générer nombre de défis. Car qui dit Europe « plus verte » dit aussi Europe plus sociale. Aucun travailleur ne doit être laissé de côté et il faut s'assurer que tous les travailleurs et tous les citoyens ont droit à un salaire décent, à des conditions de travail et des formations correctes, et à une protection sociale adéquate.*

*Les bâtiments représentent aujourd'hui 40% de l'énergie consommée et quelque 40% des émissions de CO<sub>2</sub>. Le taux de rénovation annuel du parc immobilier varie de 0,4 à 1,2% dans les États membres. Pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'efficacité énergétique et climatique, il faudra faire doubler ce taux. En parallèle, 50 millions de consommateurs éprouvent des difficultés à chauffer leur habitation de façon adéquate. <sup>1</sup>*

*Le bois et les forêts fournissent un gigantesque potentiel de stockage du carbone. Les forêts couvrent aujourd'hui 43% de la masse continentale de l'UE. Les forêts européennes fournissent également la plus durable des matières premières et les industries du bois sont une riche source d'applications et de produits en bois nouveaux. Le bois est utilisé dans les logements, dans toutes sortes d'infrastructures et dans de nombreuses autres industries, dans les nouvelles technologies de santé et en combinaison avec d'autres types de matériaux.*

---

<sup>1</sup> COM(2019) 640 final

*De fait, le Green Deal européen semble ouvrir de nombreuses opportunités à nos industries. D'un autre côté, nous devons aussi admettre qu'il impactera gravement les industries à forte intensité énergétique comme la production de ciment. La FETBB reste convaincue qu'il existe encore un avenir pour les industries à forte intensité énergétique en Europe et continuera de défendre une politique industrielle durable et ambitieuse pour l'Union. Le passage vers une économie plus soucieuse de l'environnement est aussi fortement tributaire de la capacité de nos industries à poursuivre sur la voie de l'innovation, dans ses processus comme dans ses produits. Dans une économie toujours davantage mondialisée, le renforcement de la coopération dans tout ce qui a trait à la science, à la recherche et aux processus d'innovation est une condition préalable pour rester ou devenir un champion des « technologies vertes ».*

*Ne laissez aucun travailleur de côté ! Ce leitmotiv est le point de départ fondamental de la FETBB. Il ne peut pas être qu'un slogan. Tous les travailleurs et tous les citoyens ont droit à un salaire décent, à de bonnes conditions de travail et à une protection sociale adéquate. Ces objectifs devraient toujours être abordés ensemble, comme un tout. Pour décarboner avec succès les industries de la construction et des matériaux de construction, mais aussi les industries du bois et de l'ameublement, tout en garantissant le soutien des travailleurs et de la société au sens large, il faut que des mécanismes de solidarité soient en place afin que tous les travailleurs puissent en bénéficier et que personne ne soit, directement ou indirectement, la victime des ambitions européennes.*

*Bâtir une industrie de la construction écologique passe aussi par la mise en place d'une société inclusive et soudée. Pour la FETBB, il est essentiel que la transformation de l'industrie de la construction et des industries connexes implique les partenaires sociaux. Car au bout du compte ce sont les travailleurs qui bâtissent une industrie de la construction écologique !*

## NOTRE PRINCIPAL APPEL A L'ACTION

Pour que nos industries deviennent climatiquement neutres, nous avons besoin d'un plan d'action ambitieux pour le GDE, couvrant les points d'action suivants:

- Les syndicats européens, nationaux, régionaux et locaux doivent être consultés sur la conception et la mise en œuvre des politiques économiques, d'emploi et sociales des aspects GDE, dans la mesure où les ambitions écologiques européennes auront un lourd impact sur les travailleurs dans nos industries.
- La pleine implication des syndicats dans un dialogue social sectoriel structuré aux différents niveaux devrait être garantie. Cela est essentiel pour définir des politiques coordonnées dont la mise en œuvre garantira la mise en pratique d'une économie circulaire.
- Aucun travailleur n'est laissé de côté et les travailleurs faiblement qualifiés, les femmes, les migrants, les jeunes et les travailleurs âgés bénéficient d'une attention particulière. Dans le contexte de la transition équitable, les travailleurs devraient avoir le droit à la reconversion professionnelle et/ou à une médiation les menant vers d'autres emplois ou d'autres secteurs. Une formation numérique et écologique élémentaire devrait être garantie pour tous les travailleurs.
- Une attention toute particulière doit être accordée à la santé et à la sécurité des travailleurs, notamment lorsqu'il est question de nouveaux systèmes de fabrication, de toxicité, de méthodes de traitement des ressources, de travail avec des nouvelles matières (premières) et de déchets.
- Il faut garantir un processus de transition à la fois équitable et durable. Le passage à l'économie circulaire ne doit pas poser de problèmes de justice sociale pour les travailleurs, notamment pour les microentreprises et les petites entreprises.
- Un filet de sécurité financier devrait être disponible pour venir en aide aux travailleurs vulnérables, susceptibles d'être poussés hors du marché du travail. Ces travailleurs risquent de perdre leur emploi et d'être confrontés à des risques de santé et de sécurité au travail, ainsi qu'à d'autres risques liés à la transition.
- De plus amples précisions sont nécessaires concernant le mode de répartition, entre les différents secteurs et les différentes régions, des fonds provenant du mécanisme pour une transition juste. Ce n'est pas aux travailleurs de supporter la charge financière de la transition vers des industries vertes et circulaires.
- Il y aurait lieu de créer pour nos industries des fonds de formation paritaires nationaux dont la gestion serait confiée exclusivement aux partenaires sociaux nationaux. Aux fins de garantir une répartition équitable des dépenses, toutes les entreprises devraient apporter une contribution financière à ces programmes. Le financement devrait être fonction de la taille de l'entreprise.
- La FETBB demande que l'UE intensifie ses efforts pour éradiquer la pauvreté énergétique de manière à garantir la disponibilité d'une énergie renouvelable bon marché pour les utilisateurs finaux à faible revenu et pauvres dans les bâtiments. La pauvreté énergétique est un problème qu'il faut aborder spécifiquement au moyen de la DPEB.
- Il y a lieu de procéder à l'évaluation du système actuel des quotas d'émission s'appliquant aux industries à forte intensité énergétique. La FETBB considère que l'objectif premier de toute proposition devrait être de faire en sorte que tout importateur vers le marché de l'UE soit soumis aux mêmes coûts liés au CO2 qu'un producteur domestique de l'UE.

## **I. Le GDE, un outil pour relancer l'économie en mode durable après la crise du coronavirus**

La pandémie actuelle du Covid-19 est également à l'origine d'une crise économique majeure qui affecte tous les secteurs de la société. Les gouvernements nationaux et les institutions de l'UE ont déjà annoncé des plans de sauvetage à grande échelle et des programmes de relance économique pour faire face aux besoins sociaux et économiques à court terme, et pour empêcher l'économie européenne de plonger dans une profonde récession. La Commission européenne a annoncé l'adoption d'une approche plus « souple » concernant les problèmes liés aux aides d'État et aux mesures budgétaires et fiscales.

Si la FETBB se réjouit de telles déclarations, il reste important que les décideurs politiques mettent sur la table une stratégie de relance efficace. La FETBB est convaincue que le GDE, conformément aux engagements de l'UE en matière d'action climatique mondiale dans le cadre de l'Accord de Paris, offre une opportunité de réorienter la relance économique de façon durable afin de créer le cadre d'une transition juste et équitable vers une Union européenne zéro carbone.

## **II. Nécessité d'une stratégie industrielle et d'un plan d'action pour une économie circulaire à la fois globaux, inclusifs et participatifs pour nos industries**

Pour réussir, le Green Deal européen demande une redéfinition urgente des stratégies générales et sectorielles existantes de la politique industrielle. Mais le GDE nécessite également une stratégie industrielle cohérente, centrée sur des approches à la fois interprofessionnelles et spécifiques aux secteurs.

La mise en œuvre et l'application de l'agenda du GDE dans nos industries sont un engagement collectif qui requiert un partenariat élargi et une stratégie à long terme allant au-delà de 2050. Pour nos industries, toute stratégie à long terme doit se fonder sur la sécurité juridique et la prévisibilité. Toutes les parties prenantes, les entreprises comme les travailleurs, devront s'adapter aux nouvelles ambitions écologiques. Cela demandera une période de transition minutieusement planifiée et réaliste.

A cette fin, la FETBB appelle de ses vœux une Stratégie industrielle européenne pour nos industries dotée d'un volet social fort, tenant également compte de la nature très mobile de l'industrie de la construction, tant au niveau des entreprises que des travailleurs. Cette Stratégie industrielle européenne devra être inclusive et liée au dialogue social sectoriel, au sein duquel les syndicats joueront un rôle clé, et doit être accompagnée de programmes connexes tels que le Fonds pour une transition juste. Une stratégie industrielle se doit d'intégrer des défis à court et à long termes (p.ex. la technologie, les compétences, les développements régionaux, les infrastructures, la participation, les règles du commerce international), ainsi que des solutions, tout en prenant en compte les réalités de nos industries.

La FETBB voit la chaîne de valeur des produits du bois pour toute l'UE et de ses industries connexes comme un moteur de la transformation de nos modes de production européens vers une bioéconomie circulaire. Cette chaîne commence avec le boisement et s'étend jusqu'aux industries de transformation en englobant la science, la recherche et les besoins sociaux. Les forêts et la filière bois génèrent traditionnellement des emplois de qualité dans les régions rurales et périurbaines. A cet égard, dans le contexte de l'urbanisation croissante, les zones vertes prennent de plus en plus d'importance sur le plan social à travers leurs fonctions récréatives, de loisirs, d'apprentissage ou sportives. Elles créent de la sorte un effet positif dans l'esprit de l'ODD 8 (travail décent et croissance économique).

Une Stratégie industrielle européenne pour nos industries doit se concentrer avant tout sur les technologies climatiquement neutres et sur l'innovation dans des technologies, des processus et des produits de base. A cette fin, il faut s'arrêter sur la définition de références et sur le renforcement des compétences et des qualifications professionnelles des travailleurs. La nécessité de garantir la compétitivité des entreprises européennes dans nos secteurs face à la concurrence internationale souvent inéquitable et de plus en plus agressive est une autre dimension à ne pas négliger.

La complexité et la base des connaissances croissantes de chaque industrie, et les relations entre industries (l'évolution des produits ou les relations entre fournisseurs et utilisateurs de technologies, les technologies flexibles et d'apprentissage) sont des tendances globales et une réalité de plus en plus prégnante dans nos secteurs également. Pour rester innovant, la participation directe des travailleurs à tous les niveaux est nécessaire. La participation a donc aussi besoin de règles et de droits intégrés. Il incombe aux partenaires sociaux de tous les niveaux de fournir ces règles et ces droits.

La FETBB souligne que la mise en œuvre du GDE dans nos industries affectera la réalité quotidienne de nombreux travailleurs : de nouvelles compétences et qualifications seront appliquées, de nouveaux défis professionnels et de sécurité émergeront et les travailleurs seront confrontés à des nouveautés en matière d'organisation du travail, de matériaux et de pratiques. Tous ces nouveaux défis auront un impact direct sur l'organisation du travail dans nos industries. A ce titre, aucun Green Deal européen n'est envisageable en l'absence de relations industrielles entre travailleurs et directions, aux niveaux national, régional et de l'entreprise.

La Stratégie industrielle européenne est directement liée au Plan d'action de l'UE en faveur de l'économie circulaire. Le FETBB s'en réjouit et observe que les États membres, dès 2019, ont adopté des conclusions sur l'économie circulaire dans l'industrie de la construction (RPC)<sup>2</sup>, dans lesquelles ils ont soumis une longue série de recommandations et de tâches à la Commission européenne couvrant la question de la réutilisation des produits de construction, et plus spécifiquement pour clarifier le Règlement relatif aux produits de construction et d'autres actes législatifs, mais aussi les critères mettant fin au statut de déchet des produits de construction réutilisables. La FETBB regrette profondément qu'il n'existe toujours pas, à ce jour, de vision commune sur la terminologie du RPC concernant la « réutilisation » et le « recyclage ».

---

<sup>2</sup> Conclusions du Conseil sur l'économie circulaire dans le secteur de la construction, Bruxelles, le 8 novembre 2019.

En outre, certaines questions restent en suspens concernant le « contrôle qualité » des matériaux réutilisables. Pour l'heure, il reste très difficile de mesurer la qualité d'un produit après son utilisation dans un bâtiment, et plus encore après plusieurs décennies de vie. Cet aspect revêt une importance particulière pour des substances dangereuses telles que l'amiante-ciment, par exemple. Il faut éviter en toutes circonstances que ces substances retournent dans le cycle économique. Cependant, d'après les conclusions du Conseil de l'UE, un immense marché pourrait s'ouvrir, créateur de 6,5 millions d'emplois potentiels, tout en contribuant aux objectifs climatiques de l'UE, eu égard à l'empreinte carbone et environnementale du secteur.

### **III. Bonne mise en œuvre de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB)<sup>3</sup> et vague de rénovations**

La FETBB estime que les politiques européennes devraient placer l'accent sur des normes d'efficacité énergétique plus ambitieuses et sur des programmes de soutien améliorés pour la rénovation des bâtiments existants. La bonne mise en œuvre de la directive sur la performance énergétique des bâtiments est donc importante dans le contexte de la transformation du parc immobilier européen. Elle améliorerait ses performances énergétiques, une évolution qui aiderait à résoudre une série de problématiques telles que le changement climatique, la sécurité énergétique et la pauvreté énergétique, tout en créant des opportunités de croissance et d'emplois de qualité dans le secteur européen de la construction. En vertu des dispositions de la DPEB, les États membres étaient tenus de soumettre pour le 10 mars 2020 des stratégies de rénovation à long terme (LTRD), qui devaient contenir des informations structurelles sur les caractéristiques du parc immobilier dans chaque pays, afin de permettre l'extraction de données en vue de planifier la vague de rénovations.

#### **a) Stratégie de rénovation à long terme**

Il incombe à la Commission européenne de surveiller très attentivement si tous les États membres élaborent et mettent en application une feuille de route assortie d'un plan d'action en vue de transformer leur parc immobilier dans le sens de l'efficacité énergétique et de la décarbonisation d'ici 2050. Cette feuille de route devrait inclure des jalons pour 2030 et 2040. D'après les estimations, 3% seulement des bâtiments en Europe ont une haute efficacité énergétique, ce qui revient à dire qu'environ 97% du parc immobilier actuel en Europe est éligible à une rénovation avant 2050.

Il y a lieu d'encourager les États membres à dépasser les exigences minimales afin qu'ils appliquent des politiques ambitieuses visant à transformer leur parc immobilier national. La FETBB estime qu'il est très important que les syndicats nationaux de l'industrie de la construction soient dûment impliqués lors de la mise en œuvre au niveau national. Il importe de noter, dans ce contexte, que les États membres organisent des consultations des parties prenantes afin de préparer leur stratégie de rénovation à long terme.

La Commission européenne se doit également de veiller à ce que les stratégies de rénovation à long terme prévoient des politiques ciblant les bâtiments dont les performances sont les plus mauvaises, les cas de divergences d'intérêt des mesures incitatives et les dysfonctionnements du marché, ainsi que des mesures destinées à alléger la pauvreté énergétique. Cela fournit aux syndicats une forme de levier afin de promouvoir les aspects sociaux dans la mise en œuvre de la directive.

---

<sup>3</sup> La DPEB est entrée en vigueur le 9 juillet 2018. Les pays de l'UE devront transposer les nouveaux éléments de la directive dans le droit national dans les 20 mois (d'ici le 10 mars 2020).

Les ambitions climatiques et sociales européennes visant à prévenir et à solutionner le risque de pauvreté énergétique sont très ambiguës. La FETBB demande que le Green Deal européen soit pleinement conforme à l'Agenda 2030 de l'ONU et à ses objectifs de développement durable (ODD). Si elle veut être cohérente, l'Europe doit prendre l'engagement d'éradiquer intégralement la pauvreté énergétique. Cet objectif est conforme à l'ODD n°1 (pas de pauvreté) et à l'ODD n°7 (énergie propre et d'un coût abordable). La FETBB demande que l'UE renforce ses efforts pour que les utilisateurs finaux à faible revenu et pauvres puissent bénéficier dans leur logement d'un accès à une énergie renouvelable bon marché. Pour y parvenir, nous devons améliorer la coordination et la mise en œuvre de la directive 2009/72 (article 3.8) et veiller à ce qu'absolument personne ne soit laissé de côté durant la phase de la transition écologique. La FETBB insiste sur le fait que c'est au moyen de la DPEB qu'il faudrait s'attaquer à la pauvreté énergétique.

Les stratégies de rénovation à long terme doivent aussi tenir compte de la santé, de la sécurité et de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. Cette approche comporte l'avantage de permettre l'introduction de politiques de rénovation holistiques, combinant la rénovation énergétique avec le désamiantage ou l'élimination d'autres substances dangereuses. La Commission européenne se doit de veiller à ce que tous les États membres débloquent des financements adéquats et à une utilisation efficace et holistique des fonds européens.

#### b) Passeport de rénovation

Le passeport individuel de rénovation du bâtiment est un nouvel outil destiné à fournir des informations sur les économies d'énergie potentielles dans un bâtiment et décrivant la voie à suivre pour obtenir ces économies. Il est conçu comme un complément aux certificats de performance énergétique. Ce passeport doit définir des mesures de rénovation systématique à long terme pour un bâtiment donné, sur la base d'audits énergétiques. Outil numérique, il est intégré dans le développement de la modélisation des informations de la construction (BIM) et peut donner accès à toutes les parties engagées dans un projet de construction, ce qui réduit le manque d'informations.

Aux yeux de la FETBB, le passeport de rénovation possède aussi le potentiel nécessaire pour répertorier les substances dangereuses dans les bâtiments et faire office d'outil de prévention en matière de santé et de sécurité. Il pourrait être utilisé pour répertorier les substances dangereuses là où elles ont été identifiées ainsi que pour cataloguer les matériaux utilisés dans la construction et la rénovation d'un bâtiment pour faciliter l'élimination de « futurs coupables » n'ayant pas encore été identifiés comme dangereux.

La Commission européenne réalise actuellement une étude de faisabilité (BPIE<sup>4</sup>) en vue de l'introduction d'un passeport de rénovation. La FETBB est convaincue que ce système devrait être obligatoire, et qu'il est vital pour stimuler des rénovations en profondeur et économiquement efficaces, à condition d'être basé sur des critères qualitatifs. La FETBB demande à la Commission européenne d'établir pour le passeport de rénovation des normes obligatoires de qualité élevée.

---

<sup>4</sup> Building Performance Institute Europe, l'Institut européen pour la performance énergétique des bâtiments

### c) Régime d'échange de droits d'émission de l'UE

La FETBB ne s'attend pas à ce que l'inclusion du secteur de la construction, plus spécifiquement du chauffage et/ou du refroidissement, puisse réduire significativement les émissions dans l'industrie de la construction. Le secteur du chauffage/refroidissement se caractérise par une faible élasticité des prix de la demande, ce qui signifie qu'une augmentation des prix des combustibles de chauffage n'a qu'un impact restreint sur la demande. A cela s'ajoute que de nombreux autres obstacles entravent l'adoption de mesures de réduction des émissions, même si elles génèrent des économies de coûts à long terme. En guise de solution alternative, la FETBB propose l'inclusion d'un objectif contraignant stipulant qu'au moins 50% des procédures d'adjudication pour les bâtiments doivent être écologiquement durables. Selon nous, les directives sur les marchés publics représentent une opportunité de renforcer l'alignement des marchés publics sur les objectifs sociaux, écologiques et économiques de l'UE. Le Green Deal européen devrait par conséquent renforcer les liens entre les objectifs écologiques et sociaux dans les marchés publics. La FETBB propose un « règlement sur les produits verts » uniforme dans les appels d'offres de marchés publics.

## **IV. Financement réaliste et adéquat pour le GDE et stimulation des investissements dans les infrastructures et les logements sociaux abordables**

Les règles budgétaires actuelles de l'Union entravent les grands programmes d'investissements publics au niveau national comme européen. La FETBB se réjouit de la décision de la Commission européenne d'adopter une approche plus « souple » concernant les problèmes liés aux aides d'État et aux mesures budgétaires et fiscales. En vue de la relance, nous avons besoin d'un budget européen solide pour mettre en application les actions ambitieuses du GDE. Par conséquent, la mise en œuvre du Green Deal européen entraînera forcément une redéfinition de la politique budgétaire et monétaire à tous les échelons : européen, national, régional et local. Des ressources financières adéquates devraient être mises à disposition.

Le mécanisme pour une transition juste, d'un montant de 100 millions d'euros, doit se concentrer prioritairement sur les secteurs et les régions les plus touchés par la transition. Il faudrait de plus amples précisions sur la façon dont ces fonds seront répartis entre les différents secteurs. Pour la FETBB, empêcher que les travailleurs supportent la charge du financement de la transition vers des industries vertes et circulaires est un facteur crucial.

La FETBB demande qu'un accord soit trouvé sur un vaste plan d'investissement. Les autorités publiques doivent assumer un rôle de premier plan dans l'élaboration de ces plans d'investissement, non seulement au niveau du financement mais aussi de la coordination et des politiques d'exécution. Les investissements publics contribueront par ailleurs à mobiliser le financement privé.



Le budget pluriannuel de l'UE jouera un rôle clé dans la réalisation de ces ambitions. La FETBB se réjouit de la proposition de la Commission d'assigner aux actions climatiques un objectif de 25%<sup>5</sup> dans tous les programmes de l'UE.

En tant que FETBB, nous pensons que des obligations vertes et des notations spéciales pour les projets verts peuvent aider à stimuler les investissements dans les infrastructures et les bâtiments. Selon la Climate Bond Initiative (Initiative pour les obligations climat), il subsiste encore un potentiel de croissance significatif. La FETBB soutient sans aucune réserve les stimulants fiscaux et financiers visant à accroître le nombre d'obligations vertes, à condition que celles-ci soient émises et fonctionnent de façon transparente. Afin de réglementer le marché des obligations vertes, la FETBB propose l'adoption de normes obligatoires et de critères clairs en fonction des thèmes d'investissement. Par ailleurs, il y a nécessité d'instituer un mécanisme de contrôle du rapport coût-efficacité pour s'assurer que les émetteurs d'obligations vertes se conforment effectivement aux critères et aux normes.

Pour la FETBB, il est crucial que des investissements soient disponibles pour répondre aux besoins des travailleurs dans le cadre de la transition numérique écologique, dans la mesure où ils sont encore nombreux dans nos secteurs à ne pas posséder de compétences numériques. Cette situation peut entraîner des pertes d'emploi, des risques en matière de santé et de sécurité au travail ainsi que d'autres risques liés à la transition. La FETBB demande instamment la création d'un filet de sécurité financier pour les travailleurs vulnérables qui risquent d'être poussés hors du marché du travail.

La FETBB se réjouit également du fait que 20% des revenus provenant de la mise aux enchères des quotas, dans le cadre du régime d'échange de droits d'émission de l'UE, soient alloués au budget européen. Le réexamen du régime d'échange de droits d'émission devrait également prendre en considération l'affectation de revenus supplémentaires au budget de l'UE afin de renforcer le financement de la transition équitable. En outre, la FETBB se réjouit également de l'ambition de doubler les objectifs climatiques de la Banque européenne d'investissement et de les porter de 25 à 50% d'ici 2025.

Mettre en œuvre un plan d'investissement stratégique pour nos industries et saisir les nouvelles opportunités requiert une stratégie et un plan d'investissement clairs et prévisibles à long terme. La FETBB souligne que seules des stratégies d'investissement réalistes donnent des résultats positifs. Nos industries ont des besoins spécifiques et la FETBB prie instamment l'UE d'élaborer un plan d'investissement européen durable et sur mesure.

La FETBB appelle la Commission européenne à coopérer étroitement avec tous les États membres afin de promouvoir et d'évaluer des pratiques budgétaires nationales vertes, et de mettre en place une stratégie de gouvernance fiscale verte.

---

<sup>5</sup> [https://ec.europa.eu/clima/policies/budget/mainstreaming\\_en](https://ec.europa.eu/clima/policies/budget/mainstreaming_en)

La FETBB fait remarquer que les propositions pour le nouveau Fonds social européen Plus (FSE+) 2021-2027 sont censées faire d'une « Europe plus verte, à faible intensité carbonique » un des objectifs horizontaux et doivent contribuer à la réalisation d'un objectif global de 25% des dépenses budgétaires de l'UE en soutien des objectifs climatiques. Le FSE+, qui est un instrument de politique sociale dont les ressources devraient être disponibles en fonction de besoins spécifiques des régions et des secteurs, peut contribuer à une transition équitable pour les travailleurs à travers le financement de l'amélioration de l'éducation et des formations nécessaires à l'adaptation des compétences et des qualifications, le renforcement des compétences des travailleurs et la création de nouveaux emplois dans les secteurs verts. Afin d'atteindre ses objectifs, le FSE+ devrait être disponible aussi rapidement que possible. Ses ressources doivent être revues substantiellement à la hausse. Sans quoi il ne contribuera pas de façon durable à une transition équitable pour les personnes et les travailleurs, et ce vers une économie sociale et écologique à l'échelle européenne.

La FETBB est convaincue qu'avec des financements adéquats, les investissements dans les infrastructures et les logements sociaux seront stimulés. Afin d'atteindre les objectifs ambitieux définis dans le GDE, les infrastructures clés devront être améliorées, à savoir les infrastructures qui nous aideront à réaliser une transformation des modes de transports, comme transporter davantage de marchandises par mer et dans les eaux intérieures, ou par train, etc. mais aussi améliorer les connexions ferroviaires à haute vitesse entre les grandes villes de toute l'UE. Pour atteindre les objectifs en matière d'énergies renouvelables et de transport de cette énergie vers les consommateurs, il y a également la nécessité importante de développer des réseaux électriques et énergétiques performants pour transporter les énergies renouvelables dans et entre les États membres de l'UE. Au cours de la dernière décennie, de nombreux États membres ont négligé l'entretien de leurs infrastructures cruciales. En vertu du pacte de stabilité et de croissance actuel, de nombreux États membres ont été contraints de réduire leurs déficits et leur dette publique, ce qui a entraîné un sous-investissement et une détérioration de nos infrastructures vieillissantes. La FETBB demande que l'UE accorde aux États membres une marge de manœuvre budgétaire pour qu'ils construisent et améliorent leurs infrastructures existantes de manière à satisfaire la demande croissante d'infrastructures plus sociales et plus écologiques.

La pénurie générale de **logements sociaux abordables** pour les groupes à faible revenu et les autres catégories de revenu est un problème structurel au sein de l'UE. Aujourd'hui, de nombreuses personnes vulnérables sont incapables de se payer un logement décent sur le marché privé du logement. Le besoin de logements sociaux abordables est un défi écologique et social. La FETBB admet que le concept de logement social n'existe pas dans une majorité de pays de la région d'Europe centrale et orientale. La pénurie chronique de logements nous affecte tous d'une façon ou d'une autre. Au-delà de l'aspect humain, notre crise du logement provoque une augmentation significative des coûts de bien-être social. La FETBB souligne qu'encourager la construction, la préservation, l'entretien et la rénovation des logements sociaux abordables générerait une forte augmentation de l'emploi dans l'industrie de la construction.

Bien que la création et le développement de logements sociaux abordables soit une compétence nationale, le cadre législatif européen joue dans cette matière un rôle important. La FETBB prie instamment les institutions européennes et les législateurs de constituer un vaste réseau destiné à promouvoir une expansion significative des investissements, et de mettre en place un cadre législatif adéquat stimulant et facilitant la construction de logements sociaux abordables dans les États membres

de l'UE. Afin d'accroître leur nombre, la FETBB demande également que l'Union prévoie une marge de manœuvre budgétaire ciblée dans le cadre du **pacte de stabilité et de croissance** européen.

En outre, la FETBB demande à la Commission européenne d'accorder davantage de flexibilité aux États membres dans l'application du cadre réglementaire de l'UE s'appliquant au contrôle des aides d'État et aux logements sociaux. Selon le pilier européen des droits sociaux, il conviendrait d'accorder une attention accrue aux problématiques sociales lorsqu'il faut évaluer si les règles relatives aux aides d'État trouvent un juste équilibre pour maintenir des conditions équitables sur le marché intérieur européen. Enfin, la FETBB demande une prise en compte élargie des services d'intérêt économique général (SIEG) dans l'évaluation de l'application des règles relatives aux aides d'État.

La FETBB souligne que construire plus de logements et d'appartements sociaux abordables répond également aux évolutions à long terme de la démographie et du marché du travail prévues pour les prochaines décennies.

## V. Pas de Green Deal sans dialogue social et sans participation

Il ne sera pas possible de réaliser le Green Deal européen et une transition équitable sans la pleine mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux. Le 8<sup>e</sup> principe du pilier fait référence au dialogue social et à l'implication des travailleurs.

Dans la mesure où les ambitions écologiques européennes impacteront lourdement les travailleurs dans nos industries, les syndicats de tous les niveaux (européen, national, régional et local) doivent être consultés sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques économiques, de l'emploi et sociales des aspects du GDE.

Nous assistons à l'érosion du dialogue social. Au cours de décennie écoulée, plusieurs États membres ont démantelé ou sapé le dialogue social sectoriel dans nos industries, que ce soit au niveau national ou de l'entreprise. Afin de garantir la réalisation des ambitions européenne au niveau de l'entreprise, les partenaires sociaux de nos industries devraient être en mesure de négocier et de conclure librement des conventions collectives dans les matières qui les concernent, et ce dans le respect de leur autonomie et de leur droit à l'action collective.

La FETBB prie instamment la Commission européenne de se saisir de l'opportunité unique du GDE pour accroître la capacité des partenaires sociaux et pour mettre en place un système efficace de dialogue social dans nos industries. La transition de nos secteurs vers une économie circulaire et biosourcée ne réussira que si la participation directe des travailleurs au niveau du lieu de travail est établie dans toutes les formes d'entreprises et qu'elle s'accompagne d'orientations, de droits et de procédures, qu'il serait préférable d'ancrer dans des conventions collectives. Soutenant ce processus, la FETBB encouragera et soutiendra le dialogue social à tous les niveaux.

## VI. Une transition équitable et juste

La FETBB estime qu'une transition équitable est cruciale pour que le Green Deal européen soit une réussite, même si cela requiert une approche élargie qui englobe l'ensemble des industries. Aujourd'hui, il ne se concentre que sur un nombre limité de secteurs et de régions.

Par une transition écologique équitable et juste, nous entendons une transition où la charge du changement est supportée par tous, dont les retombées positives sont partagées par tous, où les personnes les plus vulnérables au changement sont protégées, et où toutes les conditions sont réunies pour que la transition s'opère de façon socialement et écologiquement responsable. A cette fin, la FETBB demande que l'industrie du ciment soit explicitement mentionnée dans les plans de la Commission européenne comme une industrie à forte intensité énergétique en danger, et qu'un programme sectoriel soit mis en place de façon à accompagner la transformation de ce secteur vers la neutralité carbone. C'est également pour cette raison que la FETBB demande l'organisation d'une conférence de haut niveau avec des représentants des syndicats, de l'industrie et des gouvernements. Les travailleurs et les représentants des travailleurs doivent pouvoir faire entendre leur voix dans ce débat.

Il y a lieu d'organiser la transition équitable de façon ciblée et structurée en concertation avec les partenaires sociaux sectoriels et les autorités publiques. La FETBB soutient l'élaboration des plans en vue d'une transition équitable à tous les niveaux (européen, national et régional), dès avant son lancement et jusqu'à son terme, et même après tout programme pour une transition équitable. Les représentants des travailleurs doivent être impliqués à tous les niveaux et à toutes les étapes de la phase de transition (EFP, conventions collectives et mise en œuvre des actions) et les mesures de transition doivent être organisées dans un système de « solidarité financière ».

La FETBB souhaite insister sur le fait qu'aucun travailleur ne doit être laissé de côté et qu'il y a lieu d'accorder une attention particulière aux travailleurs faiblement qualifiés, aux femmes, aux migrants, aux jeunes et aux travailleurs âgés. Par ailleurs, l'apprentissage tout au long de la vie est un droit des travailleurs visant à renforcer leurs compétences et leurs qualifications professionnelles. Ces compétences et ces qualifications professionnelles devraient être reconnues et imposées pour des activités précises. En particulier, dans le contexte de la transition équitable, les travailleurs doivent avoir le droit à la reconversion professionnelle et/ou la médiation les orientant vers d'autres emplois ou secteurs. Une formation numérique et écologique élémentaire devrait être garantie à tous les travailleurs.

Cette transition devrait aussi tenir compte de nouveaux risques concernant la santé et la sécurité au travail tels que les risques psychosociaux, l'impact des nouvelles technologies au travail et les substances dangereuses.

## VII. Le renforcement des compétences, la reconversion professionnelle et les nouvelles formes d'organisation du travail liées à la numérisation, à l'économie circulaire et à l'efficacité énergétique

La transition vers une industrie durable, neutre en carbone et efficace dans l'utilisation des ressources aura un impact majeur en termes de besoins en compétences. Notre système d'enseignement et de formation professionnels (EFP) nécessite des changements fondamentaux dans les plus brefs délais. Nous devons accroître les investissements dans le capital humain (l'éducation, la formation et la formation tout au long de la vie) et doter tous les travailleurs actuels et futurs de nos secteurs des compétences nécessaires concernant les compétences vertes et numériques. Ces changements vont générer des opportunités, mais aussi des risques. Ne laisser personne de côté, cela signifie que certains travailleurs véritablement sans ressources doivent bénéficier de possibilités bien réelles et d'être préparés à faire face aux risques. Pour y parvenir, les politiques menées en matière d'EFP doivent être actives. La FETBB souligne que les travailleurs les plus vulnérables et notamment les travailleurs faiblement qualifiés doivent bénéficier d'une attention particulière.

L'une des tâches principales des partenaires sociaux, que ce soit au niveau sectoriel ou de l'entreprise, réside dans la création de nouveaux régimes de travail, mais aussi de nouveaux systèmes d'organisation du travail. La numérisation est un autre élément qui permet de surmonter les formes habituelles de la division du travail telles que la division du travail au sens strict ou la division entre la planification et l'exécution. Par conséquent, la numérisation est un processus qui nécessite non seulement de nouvelles compétences, mais qui offre également aux partenaires sociaux une occasion de réfléchir sur des formes progressistes d'organisation du travail et sur la nécessité connexe de modifier les programmes de cours des métiers concernés.

Nos secteurs ont des besoins divers. Par conséquent, pour atteindre les objectifs que le Green Deal européen fixe au secteur de la construction, nous devons accroître de toute urgence le nombre de professionnels qualifiés en développant des plateformes et des feuilles de routes nationales et ciblées concernant les qualifications, et en offrant des formations dans le domaine de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les bâtiments.

La réussite future de la gestion forestière en Europe dépend largement de la poursuite de la formation des travailleurs, de la coordination des branches scientifiques et de l'amélioration de l'efficacité de la gestion forestière, tout en reconnaissant la diversité des parties prenantes et de leurs intérêts. Il incombe aux partenaires sociaux de jouer leur rôle dans l'élaboration des programmes de cours, dans la promotion des formations et d'un enseignement professionnel de haute qualité et dans des structures formelles destinées aux travailleurs et aux apprentis.

La FETBB considère qu'il existe une fenêtre d'opportunité pour accroître le nombre d'apprentissages de haut niveau dans toutes nos filières ; ceux-ci pourraient bénéficier d'une guidance et d'une formation de travailleurs plus âgés et plus expérimentés à travers un système de parrainage. A travers les apprentissages, les employeurs peuvent renforcer les compétences de leurs travailleurs, les apprenants peuvent s'ouvrir de nouvelles carrières, tandis que les avantages sociaux forment un levier fantastique pour la mobilité sociale.

A cet effet, la mise en œuvre du « cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité<sup>6</sup> » devrait être intégrée dans le plan d'action pour l'industrie de la construction. Concernant les secteurs de l'ameublement, les partenaires sociaux ont franchi un nouveau pas en direction de la création de qualifications européennes de base, un autre élément apte à garantir des apprentissages de haute qualité et facilitant la mobilité des travailleurs sans porter atteinte aux normes en vigueur dans d'autres États membres.

La transition vers l'automatisation et la numérisation, liée à l'écologisation de notre économie, aura des répercussions sur l'ensemble des travailleurs. C'est pourquoi la FETBB demande que tous les travailleurs de la construction, du bois et de l'ameublement reçoivent une formation élémentaire sur les compétences liées à l'automatisation et à la numérisation.

Étant donné que la plupart des travailleurs de nos secteurs sont employés dans des microentreprises et des entreprises de taille moyenne, dont les capacités de formations et les ressources financières pour former adéquatement leurs travailleurs sont limitées, tous les États membres doivent créer des programmes de formations accessibles à tous les travailleurs. C'est la raison pour laquelle la FETBB encourage vivement la création de fonds de formation nationaux paritaires pour nos industries, créés et exclusivement gérés par les partenaires sociaux nationaux. Aux fins de garantir une distribution équitable des dépenses, toutes les entreprises devraient apporter une contribution financière à ces programmes. Le financement devrait être fonction de la taille de l'entreprise (son chiffre d'affaires, par exemple).

L'écologisation de nos industries nécessitera des qualifications et des compétences très spécifiques, qu'il faudra réglementer. Dans le modèle actuel du marché intérieur, basé sur la concurrence, la FETBB ne peut pas accepter une concurrence non réglementée entre, d'une part, les travailleurs qualifiés et compétents, et, de l'autre, les travailleurs qui ne possèdent pas ces compétences/qualifications. Ce défi est particulièrement important dans l'industrie de la construction où les travailleurs sont très mobiles et où la fraude sociale n'est pas rare. Si nous ne prenons pas soin de protéger des compétences et des qualifications spécifiques, nous serons confrontés à des turbulences sociales et à des distorsions de concurrence considérables.

La nature changeante du travail, causée par l'évolution des technologies et la transformation de l'environnement, feront de la question des nouvelles compétences et qualifications, mais aussi du droit de tous les travailleurs à bénéficier d'un revenu ou d'une protection adéquat(e), un débat central des prochaines décennies, dans lequel les partenaires sociaux de nos industries se doivent de prendre l'initiative.

## **VIII. Une opportunité de stimuler l'attractivité de nos industries**

Malgré de nombreuses actions positives, nos industries ne semblent pas jouir d'une image positive. Cette perception négative est regrettable et il est possible d'y remédier. La mise en œuvre du GDE dans nos secteurs offre de magnifiques possibilités d'améliorer cette image. Les modifications de la demande, qu'entraîne l'écologisation de l'économie et des emplois, représente, d'une part, une opportunité significative pour les travailleurs de nos industries en termes d'activité et de création de nouveaux emplois, mais, d'autre part, elles auront aussi des répercussions sur l'organisation du travail, les conditions de travail et les conditions de santé et de sécurité, etc.

---

<sup>6</sup> Recommandation du Conseil du 15 mars 2018 relative à un cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32018H0502%2801%29>.

La création d'un plus grand nombre d'emplois de qualité, contribuant à une société neutre en carbone pour lutter contre le changement climatique, pourrait donner à nos secteurs un image plus positive.

a) Atteindre une meilleure égalité hommes/femmes

Actuellement, les travailleuses représentent environ 10% de la main-d'œuvre totale dans la construction et quelque 30% dans le secteur du bois et de l'ameublement. L'écologisation et la numérisation de nos industries pourraient offrir des opportunités professionnelles majeures. Le développement de nouvelles professions attractives pourrait accroître le nombre de travailleuses dans nos secteurs. Cette évolution exigera une transformation du secteur de la construction, tant mentalement qu'au niveau de l'organisation spécifique du travail sur les chantiers et dans les entreprises, afin de prendre en compte les besoins spécifiques des travailleuses et de pouvoir y répondre.

La création de formules de travail permettant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée est un autre élément clé pour améliorer l'attractivité de nos secteurs pour les travailleuses. Ce point est tout aussi important pour les travailleurs et en particulier pour les jeunes.

b) Accroître le nombre et la qualité des apprentissages

Le développement d'un enseignement et d'une formation professionnels (EFP) de haute qualité, notamment les « formes duales » combinant des éléments de la formation sur un lieu de travail, à la fois dans les centres de formation et dans les écoles, serait un moyen important de faciliter la transition climatique dans nos industries. Compte tenu du besoin de travailleurs qualifiés et compétents, le GDE devrait aussi se servir de l'opportunité d'améliorer la qualité des apprentissages dans les industries de la construction, du bois et de l'ameublement.

c) Garantir des règles du jeu équitables pour les travailleurs migrants

L'industrie de la construction est un des secteurs les plus mobiles de l'UE avec cette particularité que les travailleurs et les entreprises passent d'un pays à l'autre, alors que dans la plupart des autres industries ce sont généralement les produits qui circulent à travers l'Union.

La FETBB est et reste totalement engagée en faveur de l'égalité de traitement de tous les travailleurs. Sans aucun doute, la mise en œuvre et l'application du GDE dans l'industrie de la construction aura des conséquences sur « les enjeux de mobilité transfrontalière dans l'industrie de la construction ». Pour garantir des règles du jeu équitables, tous les travailleurs et toutes les entreprises doivent respecter les mêmes normes de haute qualité.

Le GDE doit également s'attaquer aux défis qui vont de pair avec la fraude sociale transfrontalière, mais aussi le détachement des travailleurs, les faux travailleurs indépendants, les modèles illégaux d'ingénierie d'entreprises, les sociétés « boîtes aux lettres » et les faux intermédiaires du marché du travail, autant de pratiques susceptibles d'être utilisées pour contourner le coût du travail lié à l'application du GDE dans l'industrie de la construction.

## **IX. Intégration de la santé et de la sécurité des travailleurs, et désamiantage total**

L'élimination sécurisée de la totalité de l'amiante existant dans l'UE est directement liée à plusieurs piliers du GDE et de la transition équitable. C'est la raison pour laquelle les aspects relatifs à la santé et à la sécurité au travail devraient être intégrés dans l'ensemble des mesures.

Le plan européen de lutte contre le cancer est une initiative excellente et une opportunité d'intégrer la lutte contre le cancer professionnel. L'amiante reste à ce jour la principale cause du cancer professionnel. Les travailleurs de tous les pays de l'Union doivent bénéficier du même niveau de protection parce que la souffrance causée par le cancer est la même partout.

De par la « vague de rénovations » prévue au sein du secteur de la construction, un nombre significatif de travailleurs sera inévitablement en contact avec des fibres d'amiante. Dans la perspective de l'économie circulaire et de la stratégie de réforme des déchets, l'élimination ordonnée et sûre des déchets d'amiante présents dans les bâtiments sera absolument cruciale. Vu la complexité même des matériaux de construction contenant de l'amiante, il est très important d'identifier ces matériaux de façon stratégique. Une identification claire de l'amiante présente dans les bâtiments et la mise en place d'un registre de l'amiante transparent et publiquement accessible pourraient aider à faire en sorte que ces matériaux ne soient pas réutilisés. Nous proposons une approche européenne visant à créer des registres exhaustifs et accessibles de l'amiante dans tous les pays de l'UE. Cette solution a été mise en avant par le passé, tant par le Parlement européen que par le Comité économique et social européen. A cet égard, le registre de l'amiante numérique de la Pologne pourrait servir d'exemple de bonne pratique. L'investissement durable dans la rénovation des bâtiments devrait aussi englober des aides aux propriétaires pour l'élimination de l'amiante étant donné que l'opération représente un coût significatif –fréquemment contourné par le travail illégal impliquant des matériaux contenant de l'amiante ou l'élimination de ces matériaux.

La directive 2009/148/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail est un texte législatif de toute première importance, qui établit des normes européennes de protection des travailleurs contre la menace mortelle des fibres d'amiante. Dans le contexte des initiatives européennes susmentionnées, le temps est venu de réexaminer les dispositions principales de la directive afin d'évaluer si elles restent adéquates pour prévenir de façon stricte les maladies liées à l'amiante.

## **X. Le futur des matériaux de construction**

L'augmentation du taux de rénovation aura des conséquences positives multiples sur l'emploi et la croissance économique dans les secteurs de la construction et des matériaux de construction. L'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier européen aura en outre pour effet de réduire les émissions de CO2. Toutefois, les gouvernements, l'industrie, les syndicats et d'autres parties prenantes ont aussi la responsabilité d'œuvrer à la réduction des émissions de CO2 au niveau du processus de production des matériaux de construction et pour ce qui concerne la garantie de la sécurité et la soutenabilité de ces produits. A elle seule, l'échelle des investissements et des activités dans la construction jusqu'en 2050 pose la question des matériaux qui doivent être utilisés. Comment sont-ils produits ? Et comment sont-ils recyclés à la fin de leur cycle de vie ?



La FETBB prie instamment la Commission européenne d'accorder une attention particulière à ces questions afin d'éviter que les bénéfices d'un GDE ambitieux dans l'industrie de la construction ne soient neutralisés par des effets secondaires non désirés. La sécurité des travailleurs et des consommateurs, ainsi que la soutenabilité des produits de construction doivent être des points d'attention critiques.

La FETBB est d'avis que le système actuel des quotas d'émission pour les industries à forte intensité énergétique devrait faire l'objet d'une évaluation. La FETBB demande qu'un plan d'action spécifique soit développé de façon à pousser les industries à forte intensité énergétique vers l'innovation et vers une réduction ambitieuse de leur empreinte carbone, dans l'intention de préserver l'avenir de ces industries dans l'UE. Afin d'éviter la situation perverse où des matières premières, des produits semi-finis (tels que le clinker dans l'industrie du ciment) et/ou des matériaux de construction sont produits à l'extérieur de l'UE et importés dans l'UE pour contourner les normes écologiques et sociales plus strictes de l'Europe, nous avons besoin d'un instrument plus performant pour lutter contre la fuite de carbone. L'introduction d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières sera cruciale pour la protection des objectifs et des ambitions du GDE et, en parallèle, la sauvegarde de la compétitivité de l'industrie de la construction et des industries connexes, tout en assurant simultanément la protection des emplois. Ce mécanisme supprimera également l'incitant qui pousse les entreprises à délocaliser leurs activités et à éviter la redevance sur le carbone. La FETBB aborde le débat sur les mécanismes carbone aux frontières comme une opportunité unique de créer des conditions équitables entre l'Union et ses partenaires concernant le coût du carbone. S'il est conçu correctement, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pourrait créer les conditions équitables dont l'industrie a besoin pour générer des investissements faibles en carbone et progresser vers la neutralité en carbone en aval de la chaîne de valeur et, à ce titre, pourrait remplir un rôle critique dans la réussite du Green Deal européen. Il pourrait aussi inciter des pays tiers à renforcer leurs efforts concernant le changement climatique.

La FETBB considère que l'objectif central de toute proposition doit être qu'un importateur vers le marché européen assume les mêmes coûts de CO<sub>2</sub> qu'un producteur domestique européen. Par conséquent, l'ETS devrait être basé sur :

- l'équité entre producteurs de l'UE et extérieurs à l'UE ;
- la traçabilité et la transparence des produits importés/exportés ;
- la prévention des fuites de carbone et des émissions de CO<sub>2</sub> importées ;
- la comptabilité avec les règles de l'OMC ;
- un impact positif sur le climat ;

## **XI. Le bois en tant que matière première**

Le bois est une matière première dont le rôle est important. Il est utilisé dans la construction, l'ameublement et beaucoup d'autres groupes de produits. Le bois est combiné avec d'autres matériaux comme l'acier, le verre ou le béton. Des parties ou des ingrédients des arbres sont utilisés dans des centaines d'applications et nous les retrouvons dans chaque industrie.

La capacité du bois à stocker les émissions de gaz à effet de serre est incontestée. Tout cela confère au bois un rôle potentiellement majeur dans l'écologisation et la circularité de notre économie. Compte tenu de ces éléments, la FETBB prie instamment la Commission européenne de donner au bois sa juste place dans le Green Deal européen et dans le plan d'action en faveur de l'économie circulaire.

L'utilisation en cascade du bois pourrait servir de modèle pour d'autres matériaux et cercles de production. Par conséquent, le guide de la Commission européenne pour l'utilisation en cascade du bois devrait accorder davantage d'attention à la maintenance et aux produits réparables. Les processus de recyclage ont souvent une forte intensité énergétique.

Le GDE stimulera l'utilisation du bois et des composants du bois dans les infrastructures et dans les logements. Les combinaisons et les techniques nouvelles qui marient le bois avec le béton et d'autres types de matériaux sont un processus permanent qui ouvre de nouvelles voies vers une production plus durable. Ces dernières années, nous avons assisté à de nombreux progrès concernant l'utilisation du bois et bon nombre de nouvelles applications ont vu le jour. Les ingrédients du bois sont aujourd'hui la base de matériaux d'isolation durables, les bois stratifiés croisés servent dans des constructions nécessitant des capacités portantes extrêmement élevées et de nouveaux produits du bois étanches sont utilisés en zones humides. Les produits à base de bois sont utilisables pour les emballages, peuvent remplacer des substances chimiques synthétiques ou sont (ré)utilisés dans l'industrie automobile.

La FETBB appelle la Commission européenne à mobiliser davantage de ressources à partir de programmes tels que le programme Horizon afin d'initier et de soutenir la recherche sur de nouvelles applications du bois et des ingrédients du bois. Un cluster de recherche devrait bénéficier d'un soutien accru, notamment dans la diffusion et "l'exportation" des conclusions des recherches connexes.

## **XII. Les forêts et la gestion forestière**

La sylviculture joue un rôle important dans la satisfaction des besoins écologiques, économiques, sociaux et climatiques de nos sociétés. Les forêts sont essentielles pour la préservation de la biodiversité de la nature et produisent de l'oxygène. Les forêts européennes produisent aujourd'hui un effet d'atténuation climatique qui représente, selon les estimations, 13% des émissions européennes totales de gaz à effet de serre.

Les bénéfices climatiques globaux des forêts et des produits ligneux récoltés sont les suivants :

- La séquestration du CO<sub>2</sub> par la croissance des forêts obtenue par une gestion forestière durable;
- L'effet de stockage du carbone des produits forestiers récoltés dans le respect de la circularité ;
- Les effets de substitution obtenus en remplaçant des matériaux et des carburants à forte intensité de carbone par des matériaux forestiers ;
- Le bois protège l'écosystème terrestre.

Le boisement et le reboisement restent absolument prioritaires et doivent être soutenus et coordonnés par des programmes européens. Une attention particulière doit être donnée à l'entretien et à l'amélioration de la capacité des forêts de s'adapter au changement climatique. Les responsables politiques européens devraient accorder davantage d'attention à la gestion forestière durable et investir dans une meilleure prévention des feux de forêt. Afin de mieux lutter contre la multiplication des grands feux de forêt, il conviendrait de pourvoir à une meilleure coordination, pouvant s'appuyer sur des ressources financières inadéquates, et de concentrer les efforts sur la formation, l'amélioration de la surveillance et l'accroissement des ressources disponibles en cas d'urgence.

Afin de développer de nouvelles forêts de plantation durables et multifonctionnelles, des mesures de politique économique visant à accroître l'efficacité de l'offre de bois devraient être complétées par des mesures ciblées de préservation des forêts et de conservation de la biodiversité, des paysages et des valeurs sociales.

Une meilleure exécution du règlement européen sur le bois est nécessaire pour créer des règles du jeu équitables dans l'économie. Garantir la légalité du bois et des produits du bois est également un aspect crucial de la soutenabilité sur un marché mondialisé.

Les forêts sont probablement le meilleur moyen d'utiliser les terres, mais aussi de produire du sol. Bien que sa structure et ses effets soient remis en cause, le règlement « utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie » (UTCATF) fournit un cadre juridique pour la protection des terres. Nous estimons qu'il est nécessaire d'améliorer la mise en œuvre des mesures connexes et de les faire exécuter. L'utilisation des terres souligne également la nécessité de mieux protéger les sols. La FETBB soutient les initiatives visant à protéger efficacement nos sols et prie instamment les décideurs politiques de l'UE d'accorder priorité à ce sujet.

### **XIII. L'avenir économique des zones rurales**

Ces dernières décennies, les zones rurales et périurbaines ont été confrontées à une baisse de leur population. En parallèle, les besoins en logements destinés aux familles ont augmenté. Dans les zones où le peuplement est moins dense, les coûts de développement sont plus élevés, par exemple pour les fournisseurs et pour d'autres infrastructures (eau, égouts, électricité, gaz, route). En comparaison avec la maison unifamiliale détachée, les coûts d'infrastructure par unité résidentielle des maisons en rangée ne sont que de 46%, et ceux des immeubles résidentiels à plusieurs étages de seulement 27%. Cet exemple montre que ces tendances exigent une politique d'aménagement du territoire spécifique (« raumplanung ») ainsi qu'une politique d'infrastructures durables adaptées aux besoins locaux.

L'avenir économique des zones rurales est un autre aspect essentiel. Les personnes vivant dans des régions périphériques doivent avoir accès à des emplois décents. Le secteur de la construction et la filière bois sont faites sur mesure pour relever ce défi. Ils fournissent des lieux de travail et des apprentissages dans les zones rurales, les espaces périurbains et les zones urbanisées, pour de petites et moyennes entreprises et pour un large éventail de professions et d'activités économiques telles que la construction, les carrières, la sylviculture, les scieries, le travail du bois, l'ameublement et bien d'autres encore. Ces industries jouent donc aussi un rôle vital dans la conservation et la promotion des structures économiques décentralisées.

Nous devons améliorer l'attractivité de nos secteurs pour l'avenir afin de conserver les travailleurs expérimentés dans nos secteurs et d'y attirer des jeunes, ce qui constituera une base pour rendre l'économie davantage circulaire et biosourcée. Pour y parvenir, une attention particulière doit être accordée à la recherche sur les capacités virtuelles des petites régions (niveau NUTS3) sur la base d'une analyse approfondie des structures effectives de la main-d'œuvre et des activités économiques, des relations commerciales et d'autres paramètres importants. En outre, il conviendrait d'analyser des produits, applications, combinaisons de produits et processus de production nouveaux et innovants afin d'identifier les perspectives d'une région. La politique de cohésion et les fonds structurels de l'UE devraient se concentrer davantage sur ces aspects des activités économiques. La FETBB prie instamment la Commission européenne de mobiliser les outils existants tels que le programme Horizon Europe et les fonds structurels pour soutenir les chaînes de valeur telles que le cluster du bois.

## **XIV. Construction et promouvoir les villes intelligentes**

La FETBB considère que la véritable mise en œuvre du GDE s'opérera au niveau local. C'est la raison pour laquelle chaque ville et chaque municipalité doit être à l'avant-garde de la mise en œuvre du GDE. La cohésion et l'équilibre entre zones rurales, périurbaines et urbaines seront des éléments critiques pour l'avenir de nos sociétés. Ce principe est d'ailleurs consacré dans les objectifs de développement durable (ODD).

La réduction des émissions de carbone est un défi majeur pour les villes et les communautés locales. Au cours des prochaines décennies, toutes les villes et municipalités devront évaluer et repenser fondamentalement leurs infrastructures et leur organisation au niveau local. Afin que nos villes soient des lieux où il fait bon vivre et travailler, nous devons optimiser les transports publics, faciliter la sécurité des cyclistes, réévaluer la gestion de l'eau et des déchets, réduire toutes les activités intenses en CO2 telles que le chauffage et l'éclairage, planter plus d'arbres et construire des parcs.

Au moyen d'une approche basée sur la technologie, de nombreuses villes et municipalités pourraient réduire de façon significative leurs émissions de gaz à effet de serre et, en parallèle, améliorer la qualité de vie et de travail de leurs habitants et de leurs navetteurs. Le recours à la technologie, nous pensons aux détecteurs intelligents, aux bâtiments intelligents, à l'éclairage LED, à la communication 5G, aux matériaux innovants ou au TIC, offrent des avantages illimités pour relever les défis climatiques et écologiques et obtenir des résultats tangibles.

La FETBB prie instamment toutes les institutions européennes de renforcer leurs efforts en vue de transformer les villes et les municipalités européennes en environnements de vie et de travail intelligents. Les villes intelligentes peuvent contribuer de façon significative à la réduction des gaz à effet de serre tout en améliorant le bien-être des citoyens et des travailleurs.